

Tarifs pour l'année scolaire 2017/2018

Catégorie	Quotient (*)	CONTRIBUTION FAMILIALE ANNUELLE BTS
A	Inférieur à 4 473 €	753 €
B	4 473 € à 8 844 €	936 €
C	supérieur à 8 844 €	1 142 €

La contribution familiale est gratuite pour le troisième enfant scolarisé à Saint-Adjutor.

Pour le repas à Saint-Adjutor, deux possibilités :

1. Il est possible de déjeuner au restaurant scolaire au prix de **6.70 €** le repas en créditant à l'avance le compte du self.
2. Une salle est mise à disposition des étudiants de BTS qui ne désirent pas déjeuner à la cantine et qui ne déjeunent pas à l'extérieur de l'établissement. Une participation annuelle de **45 €** est demandée pour l'utilisation des fours à micro-ondes et l'entretien de la salle.

A cela **s'ajoutent les cotisations suivantes** (nous indiquons, pour information, le coût de cette année car il change annuellement et à ce jour il est inconnu) :

UDOGEC : 27.50 €

Centre psychologique : 18.30 €

APEL : 10.00 €

Règlements :

Les prélèvements automatiques sont présentés pour le 5 de chaque mois, de NOVEMBRE à AVRIL inclus, à raison d'1/6^{ème} du solde du relevé.

Les règlements par chèque doivent être déposés pour le début de chaque mois, de novembre à avril inclus.

Calcul de la contribution familiale

Pour calculer votre contribution familiale, remplissez les 4 cases ci-dessous à droite

1.	Reportez votre revenu imposable indiqué sur votre dernier avis d'imposition 2015 figurant sur la page 2	€
2.	Précisez le nombre total de personnes composant la famille : Compter toujours 2 pour les Parents (1 Parent isolé compte pour 2) + ajoutez le nombre d'enfants à charge	
3.	Quotient familial : Divisez le revenu imposable par le nombre total de personnes et indiquez le résultat	
4.	Le quotient familial détermine votre catégorie (A, B, C) selon le tableau ci-dessus. Vous indiquez le montant de votre contribution selon la catégorie (A, B, C)	€